



LES "SOIREEES CIRCUIT"



Faites vous plaisir sur circuit avec votre auto : l'occasion d'allier vitesse et sécurité !

BULLETIN D'INSCRIPTION 2015

Les Soirées PORTES OUVERTES : permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

<ul style="list-style-type: none"> • DIMANCHE 7 JUIN pour auto « ROUTE » (6 sessions de 25 mn 18h00 à 21h00) 30,-€ par session <input type="checkbox"/> Session 18h00 <input type="checkbox"/> Session 18h30 <input type="checkbox"/> Session 19h00 <input type="checkbox"/> Session 19h30 <input type="checkbox"/> Session 20h00 <input type="checkbox"/> Session 20h30
<ul style="list-style-type: none"> • DIMANCHE 28 JUIN pour auto « ROUTE » (6 sessions de 25 mn de 18h00 à 21h00) 30,-€ par session <input type="checkbox"/> Session 18h00 <input type="checkbox"/> Session 18h30 <input type="checkbox"/> Session 19h00 <input type="checkbox"/> Session 19h30 <input type="checkbox"/> Session 20h00 <input type="checkbox"/> Session 20h30
<ul style="list-style-type: none"> • DIMANCHE 20 SEPTEMBRE pour auto « ROUTE » (4 sessions de 25 mn de 17h30 à 19h30) 30,-€ par session <input type="checkbox"/> Session 17h30 <input type="checkbox"/> Session 18h00 <input type="checkbox"/> Session 18h30 <input type="checkbox"/> Session 19h00

Les Soirées AFTER WORK : permettent pour les initiés de profiter d'au moins 2 heures de piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 16 MARS pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h00 à 19h30) : <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée avant le 6 Mars : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée après le 6 Mars : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 6 AVRIL pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h00 à 19h30) : <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée avant le 27 Mars : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée après le 27 Mars : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 11 MAI pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h30 à 20h00) : <input type="checkbox"/> Session 17h30 réglée avant le 1^{er} Mai : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h30 réglée après le 1^{er} Mai : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • DIMANCHE 21 JUIN pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h00 à 19h30) : <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée avant le 11 Juin : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée après le 11 Juin : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 13 JUILLET pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h00 à 19h30) : <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée avant le 3 Juillet : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée après le 3 Juillet : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 17 AOUT pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h30, de 17h00 à 19h30) : <input type="checkbox"/> Session 17h30 réglée avant le 7 Août : 75,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h30 réglée après le 7 Août : 90,-€
<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI 19 OCTOBRE pour les autos « ROUTE & COMPETITION » (1 session de 2h00, de 17h00 à 19h00) : <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée avant le 9 Octobre : 65,-€ <input type="checkbox"/> Session 17h00 réglée après le 9 Octobre : 80,-€

MONTANT DU CHEQUE CI-JOINT (libellé à l'ordre de « A.S.A. ANNEAU DU RHIN ») : _____ €

VOITURE :
 Marque : _____ Type : _____ Immatriculation : _____
 Compagnie d'assurance : _____ N° contrat : _____

CONDUCTEUR :
 Nom/Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. _____ E-mail : _____ Signature : _____



LES "SOIREEES CIRCUIT"



Conditions Générales : Les sessions « SOIREEES CIRCUIT » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement. La présentation du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance sont obligatoires. Equipement individuel : casque obligatoire. Echappement autorisé : 100 dB maximum. Un seul passager autorisé uniquement. Nombre de places limité : 30 véhicules maxi par session. Horaires non garantis : retards possibles. Session non remboursable en cas d'annulation du conducteur, remboursement uniquement en cas d'annulation totale d'une session par l'organisateur. Inscription par courrier (chèques libellé à l'ordre de « A.S.A. ANNEAU DU RHIN »), ou sur place en fonction des places disponibles. Les 3 pages du bulletin d'inscription doivent être impérativement accompagnées du règlement. L'entrée dans l'enceinte avant 16h30 est interdite. A partir de 16h30, l'entrée à pied est autorisée (sans votre véhicule). Une fois dans l'enceinte, présentez vous au bureau des inscriptions (près la buvette) pour effectuer les formalités administratives et récupérer le « sésame » qui vous permettra de faire entrer votre véhicule dans l'enceinte après 17h00, de participer au briefing et d'entrée sur la piste. En cas d'incident, les conducteurs seront stoppés. La session reprendra une fois l'intervention achevée. L'inscription implique d'avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions et les consignes de sécurité : le non respect entraînera l'exclusion sans remboursement.

Conditions spéciales pour les Soirées PORTES OUVERTES : elles permettent une première découverte détendue du circuit, à prix abordable, et sans le stress de la présence de voitures de compétition.

Les Soirées PORTES OUVERTES ont lieu pendant des manifestations sportives. La présente inscription ne comprend pas les tickets d'entrée de ces manifestations : prévoir entre 0,-€ et 8,-€ de supplément par personne selon la manifestation. L'entrée dans l'enceinte se fera par le Portail OUEST (entrée « compétition » du circuit). Véhicules et pneus : strictement conformes au code de la route obligatoirement. Durée de roulage garanti : le temps perdu durant les éventuelles interventions sera rattrapé à l'issue de l'intervention. (sauf en cas de tombée de la nuit).

Conditions spéciales pour les Soirées AFTER WORK : elles permettent pour les initiés de profiter d'au moins 2 heures de piste, avec des voitures de route ou des machines préparées de compétition.

Les Soirées AFTER WORK ne sont pas des manifestations, et ne nécessitent pas de supplément pour pénétrer dans l'enceinte du circuit. L'entrée dans l'enceinte se fera par le Portail EST (entrée traditionnelle du circuit). La présentation de la carte grise et de l'attestation d'assurance n'est pas obligatoire pour les voitures de compétition. Véhicules et pneus : libres sauf : les monoplaces (et autres voitures à roues découvertes) sont interdites. Durée de roulage non garantie : la session s'arrêtera à l'heure prévue d'interruption, quelque soit le temps perdu durant les éventuelles interventions.

Attention ! Lire attentivement les CONSIGNES ci-dessous :

Consignes pour accéder au circuit :

- N'oubliez pas votre casque.
- Entrez à pied dans l'Anneau du Rhin après 16h30
- Passez au bureau d'inscription (à coté de la buvette) pour effectuer les formalités administratives et récupérer le « sésame » qui vous permettra de faire entrer votre véhicule dans l'enceinte après 17h.
- Ressortez, récupérez votre véhicule, et entrez dans l'enceinte après 17h00
- Présentez vous au briefing

Consigne de sécurité en piste :

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit (voir sur le formulaire « Abandon de recours »).
- Un seul passager autorisé uniquement.
- Une fois en piste, faite un 1^{er} tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs pour laisser passer les véhicules plus rapides
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, c'est le plus rapide qui doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- Le Drift et toutes les sortes de conduite dangereuses (pour les autres ou pour vous-même) sont rigoureusement interdits.
- En cas de drapeau jaune (ou feux jaunes) : il y a un danger, ralentissez immédiatement
- En cas de drapeau rouge (ou feux rouges) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, **finissez le tour au ralenti et préparez vous à vous arrêter.**
- Le non respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

Je soussigné NOM : _____ PRENOM : _____ certifie avoir lu et accepté sans réserve les conditions et consignes ci-dessus et être responsable fautif au cas d'incident si je n'applique pas ces règles de sécurité.

Date : _____ Signature : _____



Abandon de Recours 2015

Le soussigné : M.....

Invité par :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Véhicule : Marque : Type : N°immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° Contrat : Date d'échéance :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port **du casque obligatoire**.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité.
- Reconnaît être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 350€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, pile de pneu : 20€).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2^{ème} fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat**: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date : Signature :